



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 725 décrétant une dépense de 5 758 000 \$ et un emprunt de 4 236 012 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures et de prolongement des services municipaux sur la voie publique Côte de l'Artiste* lors de l'assemblée du 6 novembre 2023.

Le règlement a pour objet de décréter une dépense de 5 758 000 \$ et un emprunt de 4 236 012 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures et de prolongement des services municipaux sur la voie publique Côte de l'Artiste.

Ce règlement a reçu l'approbation;

- des personnes habiles à voter le 29 novembre 2023;
- du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 mars 2024.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 28 MARS 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe